

Sh

TROISIÈME BANQUET ANNUEL

A PARIS

DES ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS :

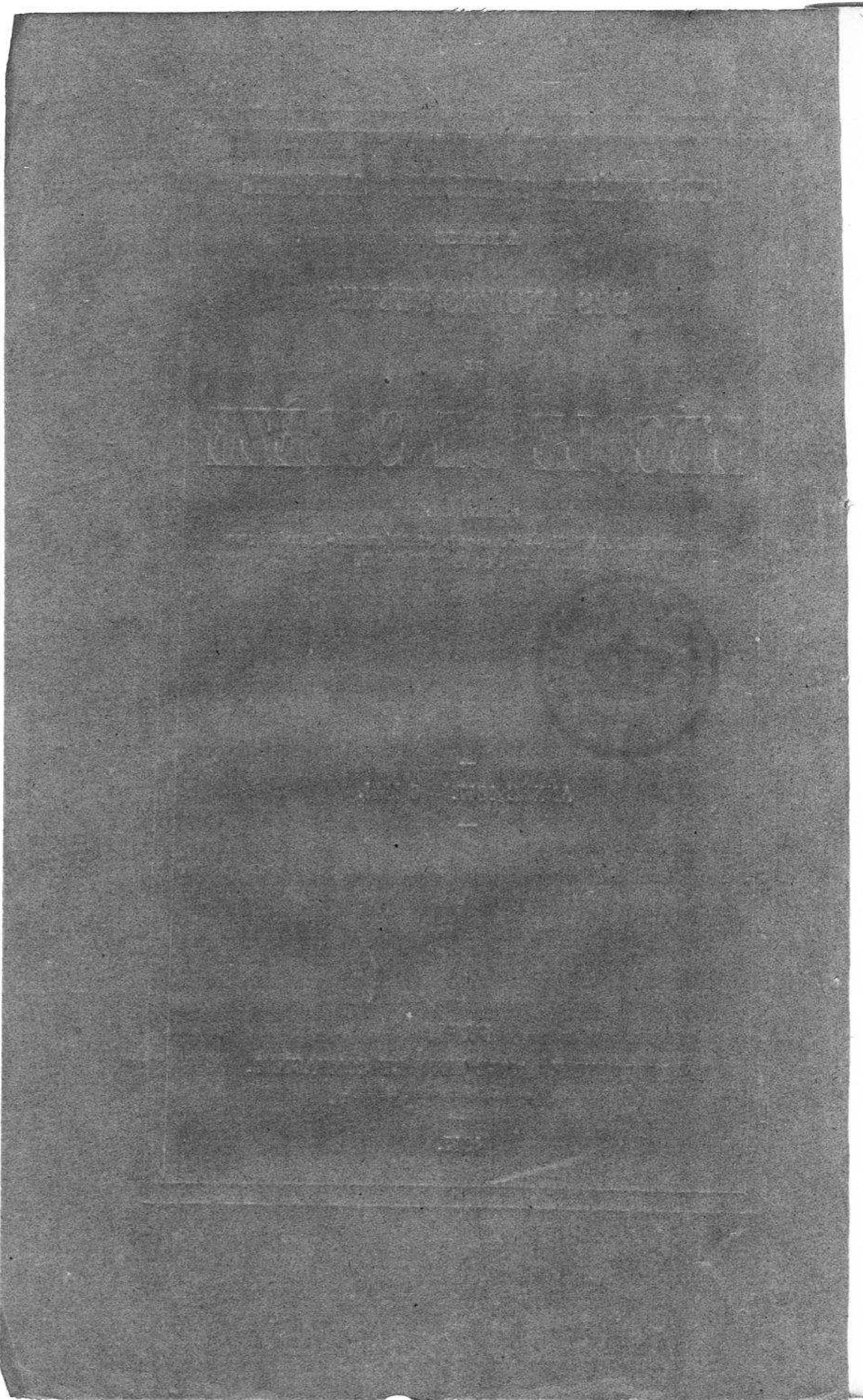
Dom DESPAULX. — François et Etémond-Dominique
FERLUS et **BERNARD.**

—
ANNÉE 1847. — 6 MAI.
—

PARIS
IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,
RUE DU CROISSANT, 16.

—
1847.

878
Rec.
8-9-55
(158)



TROISIÈME BANQUET ANNUEL
A PARIS
DES ANCIENS ÉLÈVES
DE
L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS :

Dom DESPAULX. — François et Rémond-Dominique
FERLUS et BERNARD.



—
ANNÉE 1847. — 6 MAI.
—

PARIS
IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,
RUE DU CROISSANT, 46.

—
1847.

*Rec.
8° R.
S (MAD)*



IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMP., RUE DU CROISSANT, 16.

BANQUET

DE 1847.

Présidence de Th. Ducos.

Le Banquet Sorézien, à Paris, a de nouveau arboré ses trois couleurs. Nous avons eu notre troisième journée, notre troisième glorieuse. Glorieuse, en effet, mais heureuse surtout !

C'est chez Douix (Café Corazza), au Palais-Royal, que nous nous sommes réunis, au nombre de soixante-cinq convives, le 6 mai dernier. Nous ne parlerons ni de la beauté du service, ni du confortable du dîner, ni de l'appétit de chacun. On a dit bien des fois que l'appétit était le meilleur de tous les assaisonnemens ; il faudrait y ajouter pour nous la bonne et franche camaraderie Sorézienne. La gaieté a été d'autant plus vive, que la politique est restée, comme toujours, étrangère à cette réunion. Ceux de nos camarades de province qui nous ont imités ou nous imiteront, ceux surtout peut-être à qui leur isolement ne permettra pas de le faire, sentiront, mieux que nous ne pourrions l'exprimer, combien sont plei-

nement heureux ces momens qui nous versent l'oubli des peines de la vie, en nous rendant les illusions et les joies de l'enfance et de la jeunesse.

Six commissaires étaient les ordonnateurs du banquet. Ducos, président, portait à sa boutonnière les trois couleurs... Soréziennes, le rouge, le bleu et le jaune ; PAULINIER 3, le ruban rouge ; HENRI NOUGUIER 1, et JAURÈS-GOT, le ruban bleu ; CHARLES NOUGUIER 2, et ERNEST ALBY, le ruban jaune.

Trois écussons ornaient ce superbe festin.

Derrière nos Pères Conscrits, siégeant à la gauche du président, un écu de rouge portait : *Collets rouges, de 1759 à 1800.* On ne pense pas qu'aucun de ces vénerables remontât à la première de ces années ; tous les cas néanmoins avaient dû être prévus.

A la droite du président étaient rangés les collets jaunes. Sur un écritau, de leur couleur, on lisait : *Collets jaunes, de 1830 à 1840... 1840 ! dont nous pouvons dire : nihil ultra !*

Enfin le centre, très compacte, composé des *Cosaques de Sorèze*, et désigné par un écu de bleu portant : *Collets bleus, de 1800 à 1830*, renfermait toute cette génération de jeunes lions grisonnans, nombreux par leur âge moyen qui n'a pas encore éclairci les rangs parmi eux ; nombreux encore, car ils sont de cette époque illustre où l'école de Sorèze comptait, chaque année, 500 enfans dans son sein maternel.

L'ordre adopté pour les précédens banquets, et fixé par le règlement affiché, a été suivi pendant le cours du repas.

Entre le premier et le second service, le président a

donné la parole à l'un des Secrétaires, pour la lecture du compte-rendu des opérations du Comité central pendant l'année 1846-47. Ce compte-rendu est imprimé plus loin.

Avec le dessert le moment des toasts est arrivé.

Les toasts de fondation ont été portés, l'un, par Ducos, président; l'autre, par le vice-président, Pagès aîné.

Ducos s'est exprimé en ces termes :

« Mes chers camarades,

» Nous saluons aujourd'hui pour la troisième fois l'anniversaire de notre Association Sorézienne, du jour où, réveillant dans nos coeurs les affectueux souvenirs de notre chère école, nous voulûmes consacrer par un premier banquet les liens nouveaux qui doivent nous unir pour la vie.

» Nous nous retrouvons aujourd'hui plus nombreux, plus intimes, plus fervents que jamais. A la joie sans mélange que nous éprouvons tous de nous serrer la main, s'ajoute maintenant la satisfaction d'avoir déjà fait un peu de bien, et l'espérance, plus précieuse encore, que nous pourrons en faire davantage dans l'avenir.

» Notre appel a été entendu sur tous les points du globe. De toutes parts nous arrivent des sympathies et des adhésions. L'esprit de fraternité qui nous anime se propage et se répand : des mers les plus lointaines nous arrivent de riches et généreuses offrandes; notre grande famille se développe, et chacun de nous peut se dire aujourd'hui avec quelque fierté, comme il le disait autrefois avec candeur dans les cours du collège : *Je suis de moitié* avec ceux qui secourent nos camarades malheureux.

» Grace à notre association, un Sorézien est certain désormais de rencontrer partout un protecteur ou un ami, et (permettez-moi, à titre de réminiscence de collège, d'emprunter cette comparaison

aux excellentes leçons de notre bon Cavaille) de même que ce jeune Otaïtien, amené en France par Bougainville, crut revoir sa chère Otaïti en retrouvant dans nos jardins le palmier de ses doux climats, de même l'ancien élève de Sorèze croira retrouver sa patrie partout où il aura rencontré un Sorézien.

» Buvons donc à l'*association et à la fraternité des anciens élèves de l'école de Sorèze.* »

Ces paroles sympathiques ont électrisé tous nos cœurs. L'adhésion qu'elles ont obtenue scelle encore mieux et à toujours l'union sorézienne.

PAGÈS aîné s'est levé à son tour, et a prononcé ces paroles :

« Je vous propose, mes chers camarades, de porter un toast que le Comité Sorésien considère comme de fondation, et que vous adopterez tous : *A la mémoire des fondateurs et anciens directeurs de l'École.* C'est à ces illustres chefs que nous devons cet esprit de confraternité qui nous réunit ici, et les émotions que les paroles de notre Président viennent de nous faire éprouver. »

La salle entière a vivement applaudi cet hommage mérité, rendu à la mémoire de nos vénérables directeurs.

HENRI NOUGUIER 1 a payé son tribut annuel à nos camarades absens :

« Je porte, a-t-il dit, un toast qui devrait aussi être de fondation. Je porte un toast à tous nos camarades absens, membres ou non de notre Association, riches ou pauvres, heureux ou malheureux, et dont plusieurs, réunis, à cette même heure, en banquet, comme nous, donnent certainement un souvenir à leurs anciens condisciples qui habitent Paris.

(Applaudissements chaleureux et unanimes.)

DOMENGET a porté alors le toast suivant :

« Chers camarades,

» Je vous propose de boire à nos condisciples, à nos bons amis de l'Ile de France; à ceux dont les nobles paroles vous ont si profondément émus il y a quelques instans à peine (!) !

» Puisse leur bel exemple ajouter à l'essor imposant qu'a déjà pris notre vaste et philanthropique association !

» Puisse-t-il hâter l'heureux moment où, de tous les points du globe, on répondra à notre généreuse initiative ! Avancer le jour fortuné où tout Sorézien, appelé à fouler une terre hospitalière, saura où retrouver des amis, des frères que l'éloignement a pu lui faire perdre de vue ; — mais que des sympathies communes, — que des souvenirs d'enfance ramèneront toujours à ceux qui, comme lui, auront gardé dignement dans leur mémoire le nom de notre chère école. »

L'assemblée, vivement impressionnée, a bu avec entraînement à la santé de nos frères de l'Ile de France.

GRAWITZ 4, pasteur protestant à Montpellier, a prononcé ensuite cette touchante allocution :

« Mes chers amis,

» Le Comité de Montpellier est encore à naître, mais il naîtra. Au nom de ce futur enfant je porte un toast à ses aînés !

» Permettez-moi maintenant d'exprimer les sentimens qu'ont fait naître dans mon cœur les scènes diverses dont je viens d'être témoin :

» Quand nous nous sommes réunis dans la salle d'attente, nous avons de suite retrouvé des visages amis. Nous demandions des

(1) Voir folio 32, à la fin du compte-rendu du Comité central sorézien, le fait auquel ce toast fait allusion.

noms, et quand ces noms ont été prononcés ils ont fait vibrer dans nos âmes les plus doux souvenirs de l'enfance. Quand nous sommes descendus dans la salle du banquet on a voulu, mais en vain, nous assigner des places par ordre de date. C'est que l'amitié n'a point d'âge et que toutes les générations Soréziennes se confondent dans une même fraternité.

» A table on nous a demandé de serrer nos rangs pour faire place à de nouveaux-venus. Qu'il en soit ainsi dans la vie : serrons nos rangs dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

» Ce dernier mot me rappelle tout ce qu'ont eu à souffrir d'anciens maîtres, d'anciens serviteurs de notre école. Qu'ils sachent maintenant qu'il ne sont pas délaissés et que notre reconnaissance veille sur eux.

» Je termine par un dernier vœu, et chacun de vous appréciera le sentiment qui me le dicte. En vous demandant de vous y associer, je ne prétends pas le circonscrire dans les limites d'une affection personnelle, mais je l'étends à tous nos bienfaiteurs : *A la mémoire de nos anciens professeurs !*

En applaudissant aux sentimens si bien exprimés par notre bon camarade GRAWITZ, et après avoir rendu un hommage de reconnaissance à nos anciens maîtres, nous avons pris acte de sa promesse, et bu aussi au futur comité de Montpellier et de l'Hérault, et à la formation de nouveaux comités dans les grands centres Soréziens de province.

Le président a donné aussitôt la parole à M. Nouguier père, qui a lu, au milieu des bravos, l'excellente épître que nous reproduisons plus loin.

ETIENNE ARAGO a lancé ensuite une chanson qui, par les sentimens Soréziens qui l'inspirent, et par son esprit pétillant, a excité les vifs applaudissements de l'assemblée. Après avoir fait bisser tous les couplets, nous avons insisté, mais en vain, pour entendre la chanson

entière une troisième fois. Nous la reproduisons aussi à la suite du compte-rendu.

Le banquet terminé, nous nous sommes immédiatement réunis dans une salle voisine où les conversations ont repris leur cours un moment interrompu. Ces épanchemens de l'amitié, ces questions sur les présens et les absens, et les confidences intimes, donnaient à cette fête un accent de fraternité que les banquets précédens n'avaient jamais élevé à un si haut degré. La belle voix de tenor de notre camarade DAREXY, si digne de retenir sur notre première scène lyrique, s'est fait entendre alors, et a déployé toutes ses richesses. Citons aussi le nom de notre camarade TOURNIER, que des circonstances indépendantes de sa volonté ont éloigné du banquet, et qui s'y est fait représenter, à la sortie de table... par une boîte de deux cents cigares, si excellens qu'on les aurait crus de contrebande, si le pourvoyeur n'eût été inspecteur des tabacs.

Si ce banquet, n° 3, l'a emporté sur le second par le nombre des convives et l'entrain qui y a régné constamment, il a voulu rivaliser avec son ainé (n° 1), et soixante-cinq voix ont répondu : *Présent!* à l'appel, tout comme au premier banquet. Cent ving-trois anciens élèves ont déjà siégé au Banquet Sorézien de Paris.

Comme aux années précédentes, l'assemblée a voulu, avant de se séparer, donner un témoignage de bienveillance à ceux de nos anciens camarades ou de nos anciens professeurs qui sont dans le besoin. Nous nous sommes souvenus qu'un des buts principaux de notre Association est de secourir toutes les infortunes. La cotisation de 1847 est venue en effet apporter son utile tribut à

notre joyeuse réunion , et (y compris une poule, dont le montant a été de 20 francs), a fait entrer 600 francs dans notre caisse de bienfaisance. Le banquet de l'année dernière n'en avait produit que 510.

La bienfaisance s'est donc accrue avec la fraternité , et ni l'une ni l'autre n'a perdu sa journée.

A l'année prochaine! toujours au premier jeudi après le 1^{er} mai!

BANQUETS SORÉZIENS DE PROVINCE.

6 mai 1847.

Castres a toujours, depuis la fondation de l'Association Amicale Sorézienne, rivalisé avec Paris pour le banquet annuel.

Cette fois, comme l'année dernière, le même jour et à la même heure où les Soréziens de Paris se réunissaient à la grande table, les Soréziens de Castres prenaient place autour du fer à cheval du *réfectoire* d'un restaurant de leur cité.

Montauban avait, l'an passé, imité cet exemple; des circonstances tout-à-fait accidentnelles ont retardé, pour les Montalbanais, cette fête qui sera prochainement célébrée. Il en est de même d'Agen, Moissac, Montpellier, Toulouse, Marseille, Bordeaux, etc., qui se proposent d'avoir leur banquet sous peu de jours. Soyons sûrs, qu'en 1848, aucune ville importante du Midi ne sera sans son banquet du premier jeudi après le 1^{er} mai, et que les colonies, l'étranger, et cette ancienne Ile de France surtout, qui nous a adressé une preuve si vive d'adhésion, marcheront à l'envi dans la voie de notre fraternité.

Castelnaudary et Alger ont eu, comme Paris et Castres, leur banquet du 6 mai.

BANQUET DE CASTRES.

Le banquet de Castres était présidé par **ANACHARSIS COMBES**, auteur de l'*Histoire de Sorèze* et d'une chanson intitulée *la Sorézienne*, composée pour les banquets du 6 mai, et secrétaire du comité de notre Association pour le département du Tarn.

MM. **DOUMENJOU** et de **FROIDEFOND**, anciens professeurs, avaient été invités et siégeaient parmi leurs anciens élèves.

Les commissaires du banquet étaient **CAMILLE FABRE**, **FRÉDÉRIC COMBES**, **EUGÈNE DUCROS**, **EUGÈNE GUIBAL**, **AUGUSTE BARBE** et **Louis PRAT**.

Les convives étaient au nombre de cinquante-huit, dix-huit de plus que l'année dernière. Divers Soréziens avaient envoyé leur adhésion et exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister au banquet.

ANACHARSIS COMBES a porté, comme président, le premier toast de fondation : *A l'association et à la fraternité des anciens élèves de l'École de Sorèze*, et l'a développé, en prose et en vers, de la manière la plus heureuse ; en vers, par sa chanson *la Sorézienne*.

Nous éprouvons de vifs regrets de ne pouvoir reproduire ici et les développemens de ce toast et cette chanson, et les développemens des autres toasts, et une autre spirituelle chanson, qui ont répandu sur ce banquet un grand charme et une grande animation. Mais il faut

que notre compte-rendu sache se résigner à des limites raisonnables.

Le deuxième toast de fondation a été porté par M. CUMENGÉ, président du tribunal de commerce : *A la mémoire des anciens fondateurs et directeurs de l'École de Sorèze !* — Ce toast a été développé aussi avec un grand bonheur d'expression.

Le troisième toast a été celui de M. NAYRAL aîné, juge de paix à Castres : *Aux absens ! A ceux de nos camarades que « le sort heureux ou malheureux a dispersés » dans toutes les parties du monde, et qui s'unissent à nous par leurs souvenirs du collège. »*

Et ces *souvenirs du collège* ont servi de titre et de refrain à une charmante chanson de M. NAYRAL aîné.

BORREL aîné, docteur-médecin à Sorèze, a porté le quatrième toast : « *A nos professeurs encore vivans ! qu'ils reçoivent ici publiquement le témoignage de notre affection et de notre reconnaissance. Puisse le développement de notre belle et bonne association leur prouver que les sentimens de fraternité qu'ils ont mis dans nos cœurs, loin de s'éteindre, ne font que grandir !* »

MM. DOUMENJOU et de FROIDEFOND ont répondu chaleureusement à ces toasts.

Les toasts suivants ont été portés : le cinquième, par M. ARMAND GUIBAL, avocat : *A l'union des anciens élèves de Sorèze !* Le sixième, par M. LAVERGNE, docteur-médecin à Montredon : *A nos réunions annuelles !* Et le septième, par M. HIPPOLYTE COMBES, professeur à l'école de médecine de Toulouse : *A l'espérance de voir se constituer,*

sous nos auspices, un établissement qui soit pour nos enfans, à une époque prochaine, ce que l'ancien Sorèze fut pour la sienne !

Nous réitérons ici nos regrets de ne pouvoir donner aux développemens de ces toasts la place qu'ils mériteraient si bien.

Enfin un huitième toast a été porté par tous les convives, et avec acclamation : *A l'engagement que nous prenons tous de nous réunir de nouveau l'année prochaine, en étendant l'invitation à tous les élèves du département du Tarn !*

Le compte-rendu du banquet de Castres a été imprimé ; il rappelle, indépendamment de tous les faits dont nous venons de présenter l'analyse, les statuts de l'association Sorézienne (nous les rappelons aussi plus loin); les noms des membres du comité du département du Tarn, chargés notamment de recueillir les cotisations, dont le produit sera versé chez M. J. F. COMBES, banquier à Castres; la liste des anciens élèves en résidence actuelle dans ce département, les noms des membres du comité Sorézien du Tarn, et le tableau des convives du banquet de Castres. Voici les noms des membres du comité Castrais. Le tableau des convives de ce banquet viendra à la suite de celui des convives du banquet de Paris.

Comité du Tarn : MM. le comte LOUIS DE VILLENEUVE, président, à Castres ; le marquis d'ARAGON, pair de France, ancien membre du conseil général du Tarn, à Alby; BENJAMIN DE LACOMBE, propriétaire, membre du conseil général du Tarn, à Gaillac; NARCISSE DE CARRIÈRE, membre du conseil général, et PINEL PAGÈS,

négociant à Lavaur ; HENRI OLOMBEL-HOULÈS, manufacturier à Mazamet ; AIMÉ BORREL, docteur-médecin, AUGUSTE DE PALLEVILLE et CATHALA fils, à Sorèze ; ANACHARIS COMBES, à Castres, secrétaire.

HONNEUR DONC AUX SORÉZIENS DE CASTRES !

BANQUET DE CASTELNAUDARY.

Nous ne pouvons présenter de meilleur compte-rendu du banquet de Castelnau-dary et de celui d'Alger qu'en donnant des extraits des lettres qui nous été écrites à ce sujet, l'une par Bataille, l'autre par Cabanellas.

Castelnau-dary, 7 mai 1847.

« Chers camarades,

» La soirée du 6 mai a été heureuse pour les Soréziens, ces juifs errants, aujourd'hui sans patrie, mais qui conservent toujours le souvenir de Sion. Pendant que vous vous livriez dans les salons des frères Provençaux aux douceurs d'un banquet commémoratif, nous avons banqueté, nous aussi, à 200 lieues de vous, et, toute proportion gardée, nous avons convenablement rempli les quelques heures de cette réunion intime.... Là se sont trouvés 22 élèves dont je vous transmets les noms, en compagnie des noms de ceux de nos camarades qui n'ont pu s'y rendre, mais dont nous avons reçu

l'adhésion (1).... La gaité la plus complète a régné dans le banquet. J'ose croire que, si le Grand-Orient Ducos nous eût vus, il aurait dit : Camarades, *je suis content de vous !* Nous y avons parlé l'argot sorézien dans toute sa pureté. Les *coquins* ont été distribués à profusion ; mais je réclame l'honneur des coquins vigoureux pour Messieurs les *collets jaunes*. Ceci me fait songer à la division que nous avions tracée..... Les 10 premiers sur la liste que je vous transmets, étaient *collets rouges*, les 4 suivants avaient été classés *collets bleus* ; le reste de la troupe composait la bruyante cour des *collets jaunes*. Il faut bien l'avouer, nous avons plusieurs fois demandé que quelques-uns des hauts barons de la Grand-Cour descendissent parmi les collets jaunes , à raison de leur turbulence.

» Après avoir frappé les trois coups, préambule mis au devant du silence, le président FOYSSAC (maire de Castelnau-dary), a porté le toast sacramentel, et, après le temps de répit obligé, les toasts se sont succédé. Le vice-président a été fidèle à la consigne. BATAILLE s'est levé ensuite: « *Chers camarades, a-t-il dit, les banquets soréziens ne sont qu'un symbole; le lien qui vivifie notre association, c'est l'amitié. Noble sentiment que l'on doit d'autant plus exalter, qu'au contraire des sentimens éclos sous l'empire des passions, on peut s'y livrer en toute sûreté de conscience! Rendons ainsi un culte à l'amitié, mais fêtons-la à l'antique, emplissons nos coupes d'un vin généreux, et fesons des libations en l'honneur de la déesse bien aimée!* »

JAMMES, vice-président : « *Honneur à celui de nos camarades qui, le premier, a eu l'heureuse idée de réunir en un banquet les anciens élèves de l'école de Sorèze! Que cette idée se perpétue d'âge en âge, puisqu'elle vient cimenter leur intimité, qui désormais devient impérissable!* »

GOUTTES : « *Je bois, chers camarades, à la propagation de la foi sorézienne!* »

LOUIS FOYSSAC : « *Je bois à tous les Soréziens réunis, à cette heure, en un banquet!* »

BATAILLE a été prié de porter un toast tout de circonstance, et

(1) Nous donnons plus loin cette liste, après celle du banquet du Castres.

motivé par la présence de Denuc, lieutenant dans l'armée d'Afrique :
 « *Je bois à ceux de nos camarades qui fertilisent de leur sang
 le sol ingrat de l'Afrique, qui portent haut sur ces plages lointaines la gloire du nom Français, et créent par de là les mers
 une France nouvelle !* »

DENUC, d'une voix où se trahissait l'émotion, a remercié en son nom et au nom de ses frères d'armes.

Je voudrais bien vous envoyer des vers du crû; mais il n'a pas été commis le moindre distique..... Quand il a fallu se lever de table, voici *le quart d'heure*, a dit le président, et nous avons tous pris nos ébats dans la salle. L'enthousiasme était à son comble, si bien que chacun oubliait son âge et ses goûts; témoins les cigares dont nous nous étions tous emparés, voire même ceux qui n'ont pas reconnu l'heureuse influence de cette importation havanaise, et qui ignorent le grand nom de Nicot..... Adieu, chers camarades, je vous envoie cette lettre en place d'un procès-verbal.

» BATAILLE, avocat.

» P. S. Je fais ouvrir la souscription pour la cotisation; dès qu'un résultat sera obtenu sur ce point, je vous le ferai savoir. »

HONNEUR DONC AUX SORÉZIENS DE CASTELNAUDARY !

BANQUET D'ALGER.

Alger, 14 juin 1847.

CHERS CAMARADES,

Je vous envoie quelques détails succincts sur notre fête Sorèzienne, la première qui ait été célébrée en Afrique.

Le banquet réunissait 11 convives :

CABANELAS, 1811, secrétaire de la Chambre de Commerce;

TEULE I, 1816, propriétaire;

BERTIN, 1817, capitaine aux zouaves ;

2



CHOPPIN, 1819, propriétaire ;

DON, 1820, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;

TEULE, 2, 1825, négociant ;

MONCOUET, 1827, médecin ;

GENELLA 1, 1829, avocat ;

GENELLA 2, 1830, id. ;

De MILHAU, 1831, secrétaire du Contentieux.

Avaient souscrit :

CLAUZEL (comte), capitaine aux spahis, 1815. — La goutte l'a empêché de venir ;

De **GOUZENS**, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, retenu aussi par ses blessures, mais qui s'est excusé par des vers charmants, seul tribut poétique de la journée.

Les absents, qui nous sont connus, sont :

De **TONNAC**, juge à Blidah ;

VIDALIN, capitaine aux chasseurs, en expédition ;

VIALAR (baron), à Paris.

Nos offrandes ont produit 110 fr., y compris celle de Clauzel, quoique absent; et je vous envoie leur net produit, frais d'impression et ports de lettres retranchés, en une traite sur le trésor de 100 fr., n° 4697.

La plus franche cordialité a régné parmi nous. Comme vous le pensez, nos souvenirs Soréziens ont fait presque tous les frais de la conversation, et nous ne nous sommes séparés qu'en promettant de nous réunir l'année prochaine à pareil jour, et après avoir porté les toasts sacramentels, et bu à la santé de tous les camarades qui, comme nous, célèbrent à la même heure la sainte fête de l'amitié de collège.

Je n'oublierai pas la souscription à l'ouvrage de Combes (1).

Voici les vers de Gouzens, empreints de cette mélancolie qui forme la base de son caractère, et qu'expliquent les contrariétés qu'il a éprouvées dans sa carrière, interrompue par les circonstances politiques, et arrêtée aujourd'hui par ses cruelles blessures :

(1) L'histoire de Sorèze, de 1759 à 1840, qui se publie à Toulouse, et dont *Anacharsis Combes*, de Castres, est l'auteur.



« Plus de quarante hivers ont passé sur ma tête ;
 (Je ne suis pas de ceux qui comptent par printemps) ;
 Ma vie, hélas ! ne fut qu'une tempête ,
 Que sombres ouragans.
 Mais point ne dois , un jour de fête ,
 Obscurcir, mes amis , votre soleil brillant ;
 Je veux redevenir enfant ,
 Me rappeler ces temps de joyeuse mémoire
 Où CHAUFFOUR m'enseignait l'histoire ,
 None , le menuet ,
 Où CAVAILLE nous bafouait ,
 Où comme grêle et pluie
 L'historique coquin tombait .
 Ces belles heures de la vie ,
 Evoquez-les demain ;
 Chantez, amis , votre plus gai refrain ,
 A vos toasts, je m'associe. »

Nous n'avons pas encore vu Lacroix.

Adieu et une poignée de main.

CABANELLAS ,
 Secrétaire de la Chambre de Commerce.

HONNEUR DONC AUX SORÉZIENS D'ALGER !

TROISIÈME BANQUET SORÉZIEN.

ÉPITRE

Par M. NOUGUIER père.

Nous voici donc encore, mes joyeux camarades !
 Quand l'hiver se prolonge , avec ses jours maussades ;
 Que le soleil vaincu cède encore aux autans ,
 Ici, du moins , nos cœurs retrouvent le printemps .

Par trois fois, célébrant notre bien chère Ecole,
 Frères, dans nos banquets où la gatté console,
 Consacrant, tous les ans, ce vivant souvenir,
 Nous rêvons pour Sorèze un nouvel avenir.

Cependant, pour charmer une trop longue attente,
 Eh ! quoi ! n'est-ce donc rien qu'une amitié constante ?
 N'est-ce rien que ce mot, par le Ciel inventé,
 Mot si doux, mot si saint : c'est la fraternité ?
 Qu'elle réveille en nous de vive sympathie !
 Qu'elle excite d'élan dans une âme amortie !
 Et quel baume, en un cœur, par le chagrin fermé,
 A su verser la main d'un camarade aimé !

Nous n'aurions recueilli de l'heureuse pensée
 Que le charme si grand de cette main pressée,
 Que ce serait déjà le plus cher des biensfaits :
 Voyons s'il n'en sort pas encor d'autres effets.

Le premier sentiment qu'il fallait satisfaire,
 C'était la charité. Le zèle tutélaire
 Provoquait, à la fois, un concours généreux,
 Et les aveux secrets d'un ami malheureux.

Dès les premiers tributs de la naissante quête,
 Trois frères ont reçu la mission discrète
 De répartir les dons, de jour en jour croissants,
 Afin de subvenir à bien des maux pressants.
 Vers tout Sorèzien, dont le malheur nous touche,
 La bienfaisance accourt, mais l'index sur la bouche.

Ici, c'est un vieux maître, accablé par les ans :
 Vous l'apprenez ; bientôt vos soins compatissants
 Soulagent sa famille, en proie à la misère.

Un autre, consacrant ses travaux à sa mère ;...
 Sa mère (on le croyait) ! pour elle, noble fils,
 Bon Lacombe : combien de gène tu souffris !
 Que d'abnégation ! de zèle opiniâtre !
 On l'a su : ce n'était pourtant que sa marâtre !
 Lui, fier, dans sa tendresse et dans son dévouement :
 (Notre appui cordial fut offert vainement) :

Il voulait, par lui seul, accomplir son ouvrage.
 Hélas ! sa force usée a trahi son courage !
 Tandis que, pour aider l'œuvre de piété,
 Nous réclamions du chef de l'Université
 Le prix de son mérite et d'utiles services ,
 Le plus triste et dernier de tous les sacrifices
 Se consommait : le fils courageux n'était plus!
 Tous nos soins et nos vœux devenaient superflus.

Ah ! du moins , si , pendant sa vertueuse vie ,
 La douceur de l'aider par lui nous fut ravie ,
 Nos frères de Toulouse , accourant au cercueil ,
 Subvenaient dignement à l'honorables deuil.

Et ce bon Pasturin , qui , dans sa clarinette ,
 Nous montrait à souffler d'une embouchure nette ,
 A Bordeaux eût reçu le filial secours ,
 Si la mort de ses maux n'avait tranché le cours .
 Qui sait si sa misère , à la fin endormie ,
 N'invoquait pas l'appui d'une mémoire amie ,
 Et du pieux tribut n'espérait point sa part ? —
 Quel regret pour le cœur que ce mot : « c'est trop tard !... »

Puis de nos jeunes ans les serviteurs infimes ,
 Du Sorèze nouveau plus modestes victimes :
François, du grand Linnée, intrépide soldat ,
 Jardinier par nature autant que par état .
Andrau , **LE CACHOTIER** , dont le cœur faisait grâce .

La pauvre veuve , aussi , que nous léguâ *Pétasse* ,
 Et *Camoth* , *Picouri* , *Garrigue* , *Margoton* :
 (Un souvenir d'enfance , encor dans chaque nom !) —

Petit-Jacques. Déjà la charité locale
 De nos amis , sur eux , avant nous se signale .
 Mais Paris fera voir , y soignant son tribut ,
 Que l'esprit de Sorèze est partout ce qu'il fut .

Après l'heureux devoir d'adoucir la souffrance ,
 Il en est de plus gais . On danse encore en France ;
 Mais l'art capricieux des gigues , rigaudons
 Emprunte aux fils du Nord les plus barbares noms .

La *Polka*, *Mazurka*, sœurs hyperboréennes,
 Dans nos salons français régnent en souveraines.
 Or, il est advenu qu'un maître agile et bon,
 Dont vous vous souvenez, l'élégant *Casabon*,
 Qui nous initiait aux lois de Thérpsichore,
 Courageux, dans Paris, vient professer encore.
 Avec empressement nous l'avons accueilli :
 Notre *Cellarius* bientôt a recueilli
 Des élèves parmi la jeunesse innocente,
 Qui veut apprendre l'art de la grâce décente.

Mais il est un sujet digne de vous toucher,
 Et qui réveille en nous un sentiment bien cher.

Il existe une tombe, illustre, révérée,
 Où repose Ferlus et sa cendre sacrée.
 A-t-on su si, tandis que l'esprit plane aux cieux,
 Sur la terre le corps reçoit des soins pieux ?
 Nos cœurs s'en sont émus : tendre sollicitude !
 Nous pouvons en donner l'heureuse certitude :
 Ce marbre est préservé des outrages des vents,
 Le mort célèbre a droit au culte des vivans.

Voilà, voilà comment l'amitié de collège,
 Qui, dans les mauvais jours, nous soutient, nous protège,
 Doit partout se répandre et partout s'entr'aider :
 Donnons ! n'attendons pas qu'on vienne demander.

Là, des bienfaits : ici, des conseils salutaires.
 Devenons, tour-à-tour, patrons et tributaires.
 Dans l'art de secourir il est tant de moyens !
 Si les maux sont nombreux, non moins le sont les biens.

Mais afin qu'avec fruit notre amitié s'exerce,
 Recherchons-en chacun l'origine diverse.
 Demandons à nos cœurs de se ressouvenir,
 De ces heureux liens qui nous surent unir.

Ainsi, nous formerons une archive complète,
 Qui, de l'ancien Sorèze, incessamment reflète
 Les renoms glorieux, les fastes éclatans.
 Inscrivons tous les noms ; interrogeons les temps.

Que de vides, hélas ! la liste fraternelle
Présente à nos regrets ! — Mais la vie est en elle.
Le chêne centenaire a poussé des rameaux ;
La sève monte encore en ses mille canaux :
Vous en voyez les fruits !... Voilà trois ans, à peine,
Que de notre amitié se renoua la chaîne,
Et déjà quelque bien, par elle répandu,
Nous a fait regretter le temps qu'elle a perdu.

Mais sur son avenir se glissent quelques ombres,
Le soleil est soleil, quoi qu'il ait ses jours sombres ;
Toujours par quelque endroit pèche l'humanité,
Rien n'est parfait : Ainsi notre fraternité.

Or, sachez qu'au début de l'union si chère,
Dont la pensée est noble et le but est sincère,
Quelque piètre grimaud, Sorézien déchu,
A dit qu'on en voulait à son petit écu,
Et que, pour festiner chez l'hôte qu'on renomme,
Saint Ferlus s'était fait pipeur et gastronome.
Gastronome et pipeur !... O sang de Loyola,
Ton accusation ne fut pas jusques-là !

J'ai rougi, tout d'abord, du sordide égoïsme,
Qui, de notre union, osait ternir le prisme.
Mais lorsque j'ai songé que, pour quelques jaloux,
Nous comptions tant de cœurs excellents parmi nous,
J'ai souri de pitié de l'impuissante insulte.
Par elle a redoublé ma ferveur pour le culte ;
Car, pour un renégat qui blasphème Ferlus,
Se lève à notre appel tout un peuple d'élus.

Qu'il est doux, qu'il est fort cet élan sympathique !
Quelle puissance aussi dans la chaîne électrique,
Où la même étincelle enflamme au même instant
Tous les nobles instincts que la patrie attend !...

Je le disais naguère, et j'aime à le redire,
Ces fêtes, ces festins, où Sorèze respire,
Ces toasts, tribut touchant d'un pieux souvenir,
Honorant le passé, présagent l'avenir...

Non, l'homme n'est pas fait pour la vie immobile.
 Éclairant, échauffant cette poussière vile,
 Notre âme, qui s'allume aux célestes rayons,
 Aspire à remonter aux pures régions.
 Vous croyez l'enchaîner en lui criant : « Arrête ! »
 De sommet en sommet elle atteindra la crête ;
 Et, fière d'en avoir mesuré la hauteur,
 Elle s'envolera vers l'éternel auteur.

Amis, je l'oubliais : dans la joyeuseenceinte,
 Qui retentit des vœux d'une affection sainte,
 Donnant tout au bonheur qui nous vient réunir,
 De propos étrangers on se doit abstenir.
 Pas d'austère leçon ! Pas de grave pensée !
 L'écume de Champagne, incessamment lancée,
 Seule doit inspirer et la prose et les vers :
 A ce banquet du cœur bornons notre univers.

Buvons, amis, buvons ! il est si doux de boire
 A ceux que l'on aimait, à leur chère mémoire,
 A tous ceux que l'on aime et voudrait voir ici !...
 Que nous serrer la main soit notre seul souci.
 Aussi bien, sous l'aspect d'une gaieté frivole,
 Se cache, se nourrit l'esprit de notre école.
 Elle a déjà produit bien des cœurs généreux,
 Avides de science, et de gloire amoureux :
 Ce souvenir fécond en fera nattre encore.
 On put vendre ses murs ; mais ce feu qui dévore,
 Cette sublime ardeur dont nous nous inspirions ,
 Qui fait les grands savoirs, les grandes actions,
 Ont fui de cette enceinte aujourd'hui profanée.

Tradition puissante, amitié fortunée,
 Piété, bienfaisance, esprit, charme, bonheur,
 Deux siècles de succès en consacrent l'honneur.
 A nos fils, tour à tour, que ce noble héritage,
 Comme un dépôt sacré, soit transmis d'âge en âge,
 Et forme avec ces mots : Français et citoyen,
 La trinité complète : IL EST SOREZIEN !

CHANSON

PAR ÉTIENNE ARAGO.

AIR de Marianne (ou Suzon sortait de son village).

Pour clore ce banquet classique,
 Du vieux Sorèze, enfans joyeux,
 De l'éducation publique
 Chantons les bienfaits précieux.

Plaignons le père
 Qui prétend faire
 Instruire un fils, tristement, à l'écart !

De l'égoïsme,
 Le servilisme
 Doit distiller les leçons avec art.

École, lycée ou collège,
 D'enseigner la fraternité,
 De pratiquer l'égalité,
 Ont seuls le privilége.

Dès qu'ils ont la force et l'audace,
 Loin du nid qui les a reçus,
 Les oiseaux franchissent l'espace,
 Puis ne se reconnaissent plus !

Loin de l'école,
 Ainsi s'envole
 Chacun de nous... mais il dit : « Bon espoir ; »

Qu'un sort bizarre
 Tous nous sépare,
 Un jour par an nous savons nous revoir.
 Ce jour-là tout fardeau s'allège.
 Plus que l'oiseau l'homme est béni :
 Il se reporte vers son nid
 Par un doux privilége.

Que nous étions beaux sous les armes !
 Mais pour moi, roquet costumé,
 L'uniforme avait peu de charmes...
 Et mon goût ne s'est pas formé.

Guerrier civique,
 J'ai la tunique,
 Sabre, fusil... J'ai même deux shakos !
 Mais de ma garde,
 Quand je me garde,
 S'ouvre pour moi l'*Hôtel des Haricots*.
 Eh bien ! là, l'ennui qui m'assiège,
 Me rappelle des jours heureux...
 Des Soréziens ce farineux
 Était le privilége.

Désertant Momus pour Thalie,
 Bientôt au Théâtre-Français
 J'arrive, et tous je vous convie
 A venir juger mon procès. .

Mais j'en appelle
 A votre zèle,
 Vous serez là pour bannir mes terreurs.

Qu'on m'applaudisse
 Et qu'on me bisse;
 Soyez claqueurs, rieurs et trépigneurs.

Jadis, Laïrle, sur son siège,
 Mettant Tacite dans nos mains,
 Disait qu'imiter les Romains
 Est un beau privilége.

On proclame avec assurance
 (Je voudrais le toucher du doigt)
 Que les priviléges, en France,
 S'en vont tous devant le bon droit.

Pourtant encore
 J'en vois éclore

Qu'adroitement on fait sortir du sac,
 Pour les théâtres,
 Houilles et plâtres,
 Chemins de fer..... et débits de tabac.
 Quoique ennemi de ce manège,
 Moi, j'entends que le souvenir,
 Tous les ans, de nous rajeunir
 Ait l'heureux privilège.

Compte-rendu du Comité central Sorézien,

POUR L'ANNÉE 1846-47.

Chers camarades ,

Nous sommes dans l'usage de profiter de l'occasion qui nous trouve réunis en plus grand nombre, pour vous rendre un compte rapide de ce que nous avons accompli dans l'année qui vient de s'écouler.

Nous disons : l'année. — Cette année, c'est la nôtre, celle que nous nous sommes joyeusement faite, et qui court de l'un à l'autre banquet.

Les commencemens d'une association sont toujours lents et laborieux. Pour fonder une Société, il faut d'abord des sociétaires. Les nôtres sont épars sur tous les points ; ils appartiennent à toutes les époques. C'est pour nous la constante recherche de l'inconnu....., ou, pour mieux dire, des inconnus.

Nous avons, par l'envoi du compte-rendu du dernier banquet et par des circulaires, demandé à ceux de nos anciens condisciples qui nous étaient connus déjà, l'indication des camarades demeurant dans leur localité, et de tous autres qui seraient présens à leur mémoire. Notre demande a été généralement reçue et satisfaite avec sympathie. Parmi ceux qui y ont répondu avec le plus d'empresse-

ment, nous citerons : Salomon Vivarèz, de Cette ; Anacharsis Combès, de Castres ; Calmettes, Ferdinand Glaize et Frédéric Fabrège, de Montpellier ; M. A. Menard, de Lunel ; le comité sorézien de Montauban ; celui de Sorèze ; Darnis, d'Aix ; Alphonse Monnier, d'Orange ; Theron jeune, de Lagrasse (Aude) ; Bataille, de Castelnau-dary ; G. Soulier, d'Anduze (Gard) ; P. Coq, de Bordeaux ; J. Bonhomme et Manin, d'Agen ; Chauvin, de Draguignan ; H. Doblér, de Lyon ; Isidore Glaize, de Toulouse ; Alexis Auriol, ingénieur à Gray ; le Comité de l'Algérie ; Ch. Feyt, de l'Ile de France , etc...

A l'aide des renseignements ainsi obtenus, et de ceux que nous possédions déjà par nous-mêmes, nous avons dressé, par ordre alphabétique de départemens, un tableau provisoire, contenant les noms seulement, d'un certain nombre d'anciens élèves. Que ce tableau fut plein de lacunes, — nous ne pouvions que le présumer ; mais c'était une base, une première donnée, ayant surtout pour but d'exciter cette clamour : — mais votre tableau est rempli d'omissions ! — et, de notre part, cette réponse : — sans doute ; mais veuillez nous les signaler !

Avant le 31 décembre de cette année, nous utiliserons toutes les notes que aurons recueillies, et nous publierons la liste de tous les Soréziens existans et à nous connus, avec leurs noms, numéro à Sorèze, prénoms, lieu d'origine, date d'entrée à Sorèze et de sortie, profession et demeure. Nous indiquerons ceux qui font partie de notre Association Fraternelle et le chiffre de leur souscription. Ce tableau sera nécessairement encore incomplet dans l'origine ; mais il marquera un grand pas vers cette statistique exacte, complète, précieuse, qui accompagnera le Sorézien sur tous les points, même les plus éloignés.

Vous savez qu'indépendamment de ce rapprochement universel des cinq ou six mille anciens élèves de cette belle Ecole qui n'existe plus à nos yeux, notre association s'est formée d'abord comme œuvre philanthropique, œuvre d'autant plus désintéressée de la part des sociétaires, qu'ils versaient leur tribut dans une caisse à laquelle ils n'ont et n'auront sans doute jamais rien à demander. Quelques professeurs infirmes et vieux, quelques anciens élèves, non

souscripteurs parce qu'on ne donne pas quand on a besoin de recevoir, sont les véritables bénéficiaires de l'Association. Dans l'année qui vient de s'écouler, deux anciens professeurs seuls, et un seul ancien élève, ont eu recours à nous, et nous avons fait pour eux ce qui était dans les faibles, dans les trop faibles moyens de la caisse sociale. Une commission de trois membres, pris dans le sein du Comité, reçoit les demandes de secours, y satisfait, en réclamant du caissier de l'Association les fonds nécessaires, mais conserve le secret le plus absolu sur la personne à laquelle l'allocation est faite.

Nous dirons de plus que notre Association ne se borne pas à des distributions de secours. Elle est heureuse encore d'avoir pu prêter à quelques uns de nos anciens camarades l'appui de son concours actif et l'influence morale de quelques uns de ses membres.

Nous devons, maintenant, vous faire connaître notre situation financière.

Lors du compte-rendu de l'année dernière, le solde en caisse, arrêté en assemblée générale, le 18 mai 1846, était de 292 fr. 45 c.

Les recettes de cette année ont été, y compris ce solde, de	1,927	fr. 85 c.
Les charges, de	1,846	90
<hr/>		
Le reliquat en caisse est donc de . . .	80	95

que vos secrétaires ont versés chez notre camarade Paulinier, caissier de l'Association, en lui remettant les pièces comptables de l'année.

Ainsi nous avons pu, bien que notre système de recouvrement soit encore à l'essai, satisfaire à tous les besoins, et laisser un excédant en caisse. Les cotisations de 1847 accroîtront considérablement ce solde, il faut du moins l'espérer. Toutes ces rentrées seront versées immédiatement chez notre Trésorier.

A l'assemblée générale qui aura lieu (veuillez en prendre note et vous y trouver exactement) lundi prochain, suivant le règlement, à sept heures et demie du soir, au siège de l'Association, rue Saint-Honoré, 348 bis, nous vous fournirons un compte détaillé et général qui serait ici un hors-d'œuvre peu goûté.

Nous avons enfin engagé nos anciens camarades de province à s'associer à notre banquet, dans leur département, et, autant que possible, le premier jeudi après le premier mai.

Nous terminerons par une mention honorable à nos anciens camarades de l'Ile de France. Six élèves, Ch. Feyt, Antelme 1 et 2, Delahogue, Jollivet et Lacoste 3, nous ont fait écrire par Ch. Feyt :

« Cher camarade ,

» Nous avons lu avec un plaisir inexprimable le compte-rendu du banquet Sorézien , qui a eu lieu le 5 juin 1845 , ainsi qu'un exemplaire de la circulaire, qui nous a été envoyé par le Comité chargé de recevoir le montant des souscriptions.

» Nous nous empressons de te faire parvenir ci-inclus, en une traite de la maison Arnal Cayrou et Comp., sur M. Jérôme Cayrou ainé de Bordeaux, la somme de 425 francs, montant de notre collecte.

» Puisse cette somme être utile à quelque camarade malheureux !

» Nous n'oublierons pas que cette offrande ne doit pas être la dernière; et nous vous promettons, tant que votre Comité existera, de vous adresser chaque année une contribution proportionnée à nos moyens. Nous espérons même que cette dette ne s'éteindra qu'avec nous, et que la noble et belle pensée qui vous a réunis, trouvera de l'écho dans toutes les parties du Globe, et garantira ainsi l'existence d'une association qui ne devrait finir qu'avec la vie des derniers Soréziens qui resteront sur cette terre. »

**Procès-verbal de l'assemblée générale
du 10 mai 1847.**

PRÉSIDENCE DE PAGES ainé, vice-président.

Sont présens, Arago (Etienne), de Barrau, Cazaubon, Chanet, de Comeau, Corbière 1, Corbière 2, Darexy, Domenget, Duprat,

Fabrège 1, Guibert, Jaurès-Got, Jauzion, Lafont, Henri Nouguier 1,
Charles Nouguier 2, Pagès ainé, Romey.

Les comptes détaillés de l'année 1846-47 sont présentés à l'assemblée et approuvés par elle. Nous reproduisons les articles de ces comptes dont le résumé seulement avait été déjà communiqué au banquet de jeudi dernier, 6 mai.

Les recettes ont été de 1927 fr. 05 cent.

Les charges, de 1846 fr. 90 cent.

Elles se décomposent de la manière suivante :

RECETTES.

De l'Ile de France (qu'il faut placer en tête), pour cotisation de 1846, d'envoi de Ch. Feyt.....	425	fr. » c.
De S. Vivarez, notaire, à Cette (Hérault) (qui chaque année mérite une mention honorable), pour la cotisation Cettoise de 1846.....	255	"
De Montpellier, par Frédéric Fabrège, pour co- tisation de 1846.....	85	"
D'Aix et du Var, par Darnis d'Aix, et Chauvin de Draguignan.....	130	"
De Montauban, par le comité de Tarn-et- Garonne (Osmin Pérès, secrétaire).....	115	"
De Lot-et-Garonne, par Manin de Marmande, et Jules Bonhomme d'Agen.....	73	20
De Monier (d'Orange) et de son beau-frère.... (Chacun de ces correspondans a bien mérité de l'association).	22	20

(Souscriptions individuelles directes)

D'Adolphe Cazalis (de Cormeilles-en-Parisis) ..	10	"
De Barbès, détenu à la maison centrale de Nîmes	10	"
<i>A reporter.....</i>	<hr/>	
	1125	40

<i>Report</i>	1125	40
De G. Soulier (d'Anduze).....	10	"
De Soubeyran (de Saint-Jean-du-Gard).....	10	"
De Bourbeau (de Poitiers).....	10	"
Du baron Vialars (d'Alger).....	15	"
Des deux frères Domenget (de Bergerac).....	10	"
En tout, versemens directs de province.....	1180	45
Versemens de Paris, indépendamment des 510 fr. reçus au banquet de 1846, et employés dans le compte de 1845.....	747	49
Somme égale.....	1927	fr. 05 c.

DÉPENSES.

Secours successifs à l'ancien professeur D....	650	fr. 00 c.
Secours à l'ancien professeur B.....	300	"
Secours à un ancien élève.....	400	"
Frais d'impression du compte-rendu de 1845, et de toutes les circulaires de l'année.....	580	"
Frais de poste, de distribution d'imprimés et circulaires, et recouvrement des cotisations de Paris.....	197	73
Frais de bureau, y compris un cachet-timbre..	19	15
Total des dépenses.....	1846	90
qui, déduites des.....	1927	85

de recettes, ont laissé un excédant en caisse de.. 80 95
entre les mains de Paulinier, caissier de l'Association.

On a vu, plus haut, les recettes dont le recouvrement s'est fait à Paris, ou sur divers points en province, par des camarades qui se sont chargés d'opérer la rentrée des cotisations de 1846 dans leur département, ou par des remises individuelles directes.

Ces deux modes ayant paru insuffisants, le comité central avait

pensé que l'on pourrait compléter le système des recouvrements en chargeant de ce soin, moyennant une commission convenue, M. Bocquet, chef de division aux Messageries Royales, et qui a ouvert des bureaux pour cette nature d'opérations. Il lui a été remis un certain nombre de quittances, dans lesquelles le chiffre de la cotisation et l'indication de l'année ou des années auxquelles le versement à faire s'appliquerait, était resté en blanc. Ces quittances devaient être présentées, en province, aux Soréziens dont elles portaient le nom. C'est une tentative qui a été faite ; la tentative n'a pas réussi, et ce mode sera, selon toute apparence, abandonné. Il a été évident pour nous que les agents locaux employés pour la présentation de ces quittances, avaient rempli leur mission souvent avec négligence et quelquefois même ne l'avaient pas remplie du tout, car nous avons vu revenir, impayés, certains de ces mandats sur des camarades qui nous avaient vivement pressés de les fournir sur eux. Si donc nous indiquons quelques uns de nos anciens condisciples qui ont répondu à l'appel que ces mandats leur portaient, c'est sans exclusion de ceux qui ne figureraient pas dans cette nomenclature, et indépendant aussi des versemens dont nous avons donné plus haut un aperçu.

Se sont empressés de verser leur cotisation, sur la quittance à eux présentée : *Delmont*, receveur général à Rodez; *d'Espaignet* à Tarbes ; *Aug. Guibal*, sous-préfet à La Palisse ; *Marquier*, préfet de l'Ain ; *Pi de Cosprons*, Augustin *Saisset* et Am. *Jaume*, à Perpignan ; *Darexy* juge de paix, et *Deramond*, à Foix ; *Vidal*, avocat, à Condom ; *Jauzion*, *Tridoulat*, Benoit fils, *Cassanac*, *Pinel-Pagès*, *Caraven*, *Valette* fils, *Canet* et *Decomte*, dans le Tarn ; *Th. Quet*, *Lavondès*, *Aug. Finiel*, *Aug. Guisquet*, C. de *Lapierre*, *Aug. de Lapierre*, *Philippe-Latour* et *Baumier*, dans le Gard ; *Fabre de Saint-Amand*, à Montauban ; *Marrel* et *Denille*, à Carcassonne ; T. *Cazaubon* et *d'Arblade*, à Nérac ; *Régy*, à Cahors ; de *Speyr*, à Avignon ; E. *Ducrocq*, à la Buchellerie, près Moncoutant (Deux-Sèvres) ; *Poyen*, à Tonneins, etc...

(Encore une fois, les noms qui précèdent ne sont qu'un aperçu, et nous demandons pardon de toute lacune involontaire qui se se-

rait glissée soit parmi ces noms, soit dans le premier relevé ci-dessus, composé surtout d'un ensemble de versemens.)

Après la présentation et l'approbation de ce compte-rendu, les Secrétaires demandent que, sur le tableau statistique (qui sera publié dans le courant de 1847) des anciens élèves connus, on indique à côté du nom de chacun, le montant de la souscription, non-seulement pour ladite année 1847, mais aussi pour les années 1845 et 1846. — L'assemblée arrête que, pour ces dernières années, où les moyens de recouvrement ont été insuffisants et incertains, cette indication détaillée serait dénuée d'intérêt; que le dernier compte-rendu contient ce qui concerne 1845, et que les renseignemens ci-dessus suffisent pour 1846.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres qui devront compléter le Comité central pour l'année courante 1847-48.

Les anciens membres sont réélus, à l'exception d'un membre démissionnaire, qui est remplacé par de Barrau.

L'ancien bureau est maintenu.

On s'occupe du compte à rendre du banquet du 6 mai. Les Secrétaires proposent qu'un membre du Comité, pris en dehors du bureau, soit chargé de la rédaction de ce compte-rendu. Cette proposition n'est pas admise. L'assemblée laisse aux Secrétaires le soin de cette rédaction, qui sera soumise, suivant l'usage, au Comité.

Des remerciemens sont votés aux membres du bureau pour les soins qu'ils ont donnés à l'Association pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité est la lecture et la discussion du projet de compte-rendu du banquet du 6 mai dernier.

Signé : PAGÈS ainé, vice-président.

HENRI NOUGUIER, 1.

DOMENGET.

(Secrétaires.)

N'a point signé F. LACROIX (absent, en Algérie).

Liste des convives du banquet de Paris (1).

<i>Entrée. Sortie.</i>	<i>NOMS.</i>	<i>PRÉNOMS.</i>	<i>LIEUX D'ORIGINE.</i>	<i>PROFESSIONS.</i>	<i>DEMEURES.</i>	<i>COTISATION DE 1847.</i>
— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
1 1790 1801	Autrusseau,	Louis, Henri,	Saint-Domingue, Montpellier,	propriétaire, avocat,	Nantes.	40
2 1797 1800	Nouguier, père,	Thomas,	Bordeaux,	négochant,	Paris, rue de la Sourdelle, re, 30.	40
3 1797 1800	Brisson,	Dominique,	Castelnaudary,	ancien élève et neveu de l'ancien directeur, examinateur de la marine	Bordeaux, rue des Argentiers, 43.	40
4 1805 1806	Ferlus,	Adolphe,	Toulouse,	royale, député,	Paris, rue Jacob, 48 (invité).	40
5 1804 1812	Guibert 4,	Joseph, Joseph,	Figeac, Carthagène,	ancien élève et ancien pro- fesseur,	Paris, rue Madame, 4.	40
6 1808 1811	Salgues,				Paris, rue St-Honoré, 373.	49
7 1806 1812	Villar,				Paris, faubourg St-Honoré, 98 bis (invité).	35
8 1808 1811	Lagarde (comte de Saignes),	Félix, Marius,	Mauras (Gantal), Marseille,	propriétaire, propriétaire,	Maurs.	40
9 1808 1816	Bernadac 2,	Xavier,	Paris,	propriétaire,	Marseille.	40
10 1810 1814	Paulinier 3,	Casimir,	Foix,	médecin,	Paris, rue Rumsfort, 40.	40
11 1811 1817	Derramond 2,				Paris, rue Olivier (St- Georges), 8 bis.	40
12 1811 1821	Pasturin 4,	Elie,	Sorèze,	avocat,	Paris, rue Neuve-du Lu- xembourg, 33.	40
13 1812 1816	Cazaubon,	Théodore,	Nérac,	propriétaire,	Nérac.	40
14 1812 1817	Duprat,	Henri,	Nérac,	chef du Bureau des Passe- ports, à la Préfecture de Police,	Paris, rue Jacob, 28.	40

(1) Ce tableau doit servir de modèle pour celui que nous nous occupons de dresser, et qui constituera la statistique des anciens élèves existans et connus. On verra, par le tableau ci-dessus, quels sont les renseignements qu'il nous faut sur chacun, et nous ne saurons trop presser nos camarades de nous adresser au plus tôt ces renseignemens sur les Soréliens de leur département.

45	1813	1816	Baudé,	Alphonse,	Tournon,	ingénieur en chef des Ponts- et-Chaussées, député,	Paris, rue Royale St-Ho- noré, 43.	40
46	1815	1818	Ducos,	Théodore,	Bordeaux,		Paris, rue Neuve du Lu- xembourg, 32.	10
47	1814	1817	Fabre 5,	Edouard,	Toulouse,	propriétaire,	Paris, rue Bleue, 42.	10
48	1814	1818	Pages 4,	Antoine,	Palau - del - Vidre (Pyrénées-Orien- tales),	maitre des requêtes au Con- seil-d'Etat,	Paris, rue Louis le Grand , 48.	36
49	1814	1818	Bastiat,	Frédéric,	Bayonne,	membre du Conseil Général des Landes,	Paris, rue de Choiseul, 8.	45
50	1814	1825	Grawitz 4,	Charles,	Paris,	pasteur protestant,	Montpellier.	10
21	1813	1818	Arago,	Etienne,	Perpignan,	homme de lettres,	Paris, rue Richelieu, 92.	40
22	1816	1822	Sans,	Charles,	Montpellier,	banquier,	Montpellier.	40
23	1816	1822	Cazalis 3,	Adolphe,	Montpellier,	médecin,	Cormeille-en-Parisis.	40
24	1817	1822	Romey,	Charles,	Paris,	homme de lettres,	Paris, rue Neuve-des-Pe- titz-Champs, 60.	10
25	1717	1822	Dornier 2,		Gray,	propriétaire,	Paris, rue du Havre, 9.	40
26	1818	1822	Nouguier 4,		Montpellier,	avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation,	Paris, rue Monthabor, 6.	40
27	1818	1822	Fabrègue 4,	Louis,	Montpellier,	entrepreneur d'arrosoement de la ville de Paris,	Paris, rue de Ponthieu, 31.	40
28	1818	1824	Jaurès-Got,	Auguste,	Castres,	négociant,	Paris, rue de Trévise, 9 et 41.	40
29	1819	1822	Lafont,	Ariste,	Montauban,	propriétaire,	Mauvezins (Gers).	40
30	1819	1824	Julien,	Joseph,	Béziers,	propriétaire,	Paris, rue d'Anjou-St-Ho- noré, 34.	40
31	1819	1823	Laurens-Rabier 4,	Emile,	Meze,	avoué,	Paris, rue Coquillière, 27.	40
32	1820	1825	Fabrègue 3,	Paul,	Montpellier,	propriétaire,	Paris, rue des Pouilles, 3.	40
33	1820	1824	Nouguier 2,	Charles,	Montpellier,	avocat-général à la Cour de Cassation,	Paris, rue Gaillon, 25.	40

31	1820	1827	Nouguier 3,	Louis,	Montpellier,	avocat à la Cour Royale, 41.	40
35	1820	1824	Pages 2,	Bonaventure,	Perpignan,	ancien préfet,	40
36	1820	1824	Arnoix 2,	Joseph,	Guadeloupe,	homme de lettres,	40
37	1820	1826	Mousnier,	Philippe,	San-Yago de Cuba, Moulin,	propriétaire, propriétaire,	45
38	1820	1828	de Saint-Léger,	Hippolyte,			40
39	1820	1829	Darexy 4,	Alexandre,	Sorèze,	artiste,	40
40	1821	1827	Bazille,	Jules,	Montpellier,	négociant, négociant,	40
41	1821	1827	Nayral 2,	Napoléon,	Montpellier,	homme de lettres,	40
42	1822	1828	Alby 4,	Ernest,	Gastres,	député,	40
43	1823	1829	Daguilhon-Pujol,	Osmín,	Lavaur,	négociant, propriétaire,	37
44	1823	1852	Olombel 4,	Henri,	Mazamet,	négociant, propriétaire,	40
45	1824	1827	Pellier,	Adolphe,	Montpellier,	meilleur,	40
46	1824	1829	Fabre,	Gaston,	Nîmes,	propriétaire,	40
47	1825	1829	de Comcau 4,	Louis,	Lyon,	meilleur,	40
48	1825	1829	Oxnard 2,	Henri,	Marseille,	négociant,	40
49	1825	1829	Moussous 4,	Louis,	Toulouse,	médecin, lieutenant de l'ouverture,	40
50	1825	1829	Corbière 4,	Abel,	Castres,	Castres.	40
51	1826	1830	Faure,	Hippolyte,	Narbonne,	Narbonne.	40
52	1827	1830	Reig 2,	Michel,	Collioure,	Paris, rue de la Femme- sans-tête, 8.	40
53	1827	1830	Corbière 2,	Jules,	Castres,	au château du Valès (Au- de).	40

54	1827	1850	Darnis,	Achille,	Lagrasse (Aude),	substitut du procureur général.	Aix.	40
55	1827	1851	Marture,	Charles,	Castres,	médecin du 25e léger,	Orléans.	40
56	1827	1857	Grassi 2,	Jules,	Sorèze,	fil de l'ancien professeur ; pharmacien en chef de l'Hospice du midi,		
57	1828	1850	baron Devaux,	Casimir,	Rome,	homme de lettres,	Paris, à l'Hospice du Midi, rue St-Jacques.	40
58	1828	1852	Dhebray de Pouzals 2,	Louis,	Mas - Grenier, près Toulouse,	chef de bureau au chemin de fer de Paris à Orléans,	Paris, rue Lafitte, 19.	40
59	1828	1853	Jauzion 2,	Félix,	Lavaur,	ingénieur civil,	Paris, rue de Buffon, 7.	40
60	1828	1855	Roc,	Auguste,	Toulouse,	propriétaire,	Paris, rue des Boucheries St-Germain, 8.	40
61	1829	1852	Chenet,	André,	Charlestown,	médecin,	Paris, rue de Provence, 45,	45
62	1830	1855	Carayon,	Ernest,	Castres,	négoiant,	Paris, rue Geoffroy-Marie, 43.	40
63	1832	1856	Domenget 2,	Léo,	Bergerac,	avocat, docteur en droit, rédacteur du <i>Journal du Pays</i> ,	Castres.	40
							Paris, rue Sainte-Marguerite, 24.	40
64	1832	1856	Desmarest,	Joseph,	Carnes,	avoué à la Cour Royale,	Paris, rue Richelieu, 45.	40
65	1837	1840	de Barrau 4,	Saint-Cyr,	Sorèze,	étudiant en droit,	Paris, rue de l'Université, 44 (1).	40

(1) A propos de notre camarade Barrau, nous sommes priés de rectifier une erreur de date qui s'est glissée dans le compte-rendu du banquet de 1816, au sujet de son frère Armand. Ce n'est pas en 1841 qu'il est sorti de Sorèze, mais en 1840, à l'époque de la vente de l'école, et au moment où elle est passée dans les mains qui l'administrent depuis lors.

Liste des convives du Banquet de Castres.

Entrée. Sortie.	Noms, Prénoms, Professions et Demeures.
1 — 1802 — 1812.	Cumenge (Anacharsis), président du Tribunal de Commerce à Castres.
2 — 1804 — 1808.	Nayral (Magloire), juge de paix, à Castres.
3 — 1804 — 1808.	Rech (Jean-Louis), négociant, à Castres.
4 — 1805 — 1810.	Nayral (Isidore), négociant, à Castres.
5 — 1806 — 1812.	Vincens (Paul), praticien, à Castres.
6 — 1806 — 1812.	Fabre (Camille) propriétaire, à Castres.
7 — 1811 — 1818.	Combes (Frédéric), banquier, à Castres.
8 — 1812 — 1815.	Combes (Anacharsis), avocat-agronome, à Castres.
9 — 1812 — 1820.	Tissié (Hippolyte), négociant, à Castres.
10 — 1814 — 1819.	Lescure (Phocion), propriétaire, à Castres.
11 — 1814 — 1821.	Borrel (Aimé), docteur-médecin, à Sorèze.
12 — 1814 — 1820.	Parayre (Jean-Jacques), pharmacien-chimiste, à Castres.
13 — 1815 — 1819.	Grachi (Samuel), manufacturier, à Castres.
14 — 1816 — 1822.	Calvairac (Jules), propriétaire, à Réalmont.
15 — 1817 — 1822.	Barbe (Emile), manufacturier, à Castres.
16 — 1817 — 1822.	Milhau (Joseph), agriculteur, à Castres.
17 — 1817 — 1821.	Batut (Paul), manufacturier, à Castres.
18 — 1818 — 1823.	Prat (Adolphe), banquier, à Castres.
19 — 1819 — 1823.	Roger (Jean), propriétaire, à Castres.
20 — 1820 — 1826.	Laremborgue (Henri), propriétaire et maire, à Anglés.
21 — 1820 — 1827.	Fabré (Victor), capitaine du génie, à Castres.
22 — 1822 — 1827.	Guibal (Auguste), propriétaire, à Castres.
23 — 1822 — 1827.	Guibal (Eugène), manufacturier, à Castres.
24 — 1823 — 1831.	Alby (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, à Castres.
25 — 1824 — 1827.	Combes (Hippolyte), professeur à l'école de médecine, à Toulouse.
26 — 1824 — 1827.	Nayral (Auguste), propriétaire et maire, à Boissézon.
27 — 1823 — 1829.	Delmas (Emile), docteur-médecin, à Montauban.
28 — 1823 — 1829.	Ducros (Eugène), avocat, à Castres.
29 — 1823 — 1829.	Guibal (Armand), manufacturier, à Castres.
30 — 1826 — 1834.	Paleville (Auguste), propriétaire, à Sorèze.
31 — 1827 — 1832.	Loup (Paul), négociant, à Vabre.
32 — 1827 — 1834.	Barbe (Auguste), négociant, à Castres.
33 — 1827 — 1854.	Prat (Paul), banquier, à Castres.
34 — 1828 — 1853.	Combes (Edmond), avocat, à Castres.
35 — 1828 — 1853.	Loup (Julien), manufacturier, à Vabre.
36 — 1828 — 1853.	Croux (Eugène), lieutenant d'artillerie attaché à la remonte à Castres.
37 — 1828 — 1853.	Lavergne (Bernard), docteur-médecin, à Montredon.
38 — 1828 — 1854.	Vincens (Jacques), maître de postes, à Castres.

- 39 — 1829 — 1833. Mialhe (Jacob), propriétaire, à Vabre.
 40 — 1829 — 1833. Monsarrat (Louis), manufacturier, à Roquecourbe.
 41 — 1829 — 1834. Prat (Louis), propriétaire, à Castres.
 42 — 1829 — 1833. Latour (Adrien), propriétaire, à Castres.
 43 — 1829 — 1834. Bareilles (Emile), manufacturier, à Castres.
 44 — 1829 — 1833. Lavabre (Paul), docteur-médecin, à Castres.
 45 — 1829 — 1833. Batut (Numa), propriétaire, à Castres.
 46 — 1830 — 1836. Alba-Lasource (Auguste), avoué, à Castres.
 47 — 1831 — 1836. Cormouls (Charles-Philippe), propriétaire, à Castres.
 48 — 1831 — 1836. Prat (Henri), banquier, à Castres.
 49 — 1831 — 1834. Loup (Jules), négociant, à Vabre.
 50 — 1831 — 1834. Laval (Charles), manufacturier, à Castres.
 51 — 1832 — 1836. Nairac (Louis), propriétaire, à Castres.
 52 — 1834 — 1839. Fargues (Hippolyte), propriétaire, à Alzonne (Aude).
 53 — 1834 — 1840. Prat (Louis), propriétaire, à Castres.
 54 — 1836 — 1840. Laval (Jules), manufacturier, à Castres.
 55 — 1839 — 1840. Arcizet (Aristide), négociant, à Castres.
 56 — 1840 — 1840. Albigés (Félix), négociant, à Castres.

ONT ENVOYÉ LEUR ADHÉSION

Nairac (Théodore). — Milhau (Jacques). — Fabre (Alphonse). — Fabre (Gustave).

Liste des convives du banquet de Castelnau-dary. (1)

- 1 — Foissac, maire de Castelnaudary, président.
 2 — Jammes, avocat, vice-président.
 3 — A. Galabert.
 4 — Dastruc, membre de la Société Royale d'Agriculture de Toulouse.
 5 — Périès (Alexandre).
 6 — De Soulage.
 7 — Tholosé, bâtonnier des avocats.
 8 — Bosc, receveur particulier.
 9 — Hte Mas-la-Gazane.
 10 — Largez (Auguste), employé aux finances.
 11 — Périès (Eugène).
 12 — Foyssac (Alfred), employé aux finances.
 13 — Foyssac (Louis), avocat.
 14 — Galtier, docteur-médecin.
 15 — Denuc, 2, lieutenant d'infanterie, en Algérie.

(1) Nous rappelons ce qu'indique la lettre de notre camarade Bataille, relative au banquet de Castelnaudary : que les 10 premiers convives sur la liste ci-dessus, ont été classés collets rouges ; les 4 suivants, collets bleus ; et le reste de la troupe, collets jaunes.

- 46 — De Bataille, avocat.
- 47 — Gouttes, 1.
- 48 — Gouttes, 2.
- 49 — Capella, 2.
- 50 — Lieussou, 2.
- 51 — Rous, 2.
- 52 — Laporte.

ADHÉRENS ABSENS.

Cavaillès.
Cotterens.
Dezazars.
Domerg, notaire.
Montdini.
Rives, ancien avocat au Parlement de Toulouse.
Rouger.
G. de Tréville.

Réglement de l'association sorézienne.

L'objet de l'association sorézienne est notamment :

De former un point de ralliement pour tous les anciens élèves de l'école de Sorèze ;

De raviver de plus en plus les souvenirs d'enfance restés dans leur cœur, les sentimens de fraternité entre eux, et de reconnaissance envers les anciens directeurs et professeurs dont la mémoire leur est chère;

D'administrer une caisse de subvention qui sera constituée au moyen d'une cotisation annuelle de 5 fr. *au moins*, et dont les fonds seront déposés dans une maison de banque désignée par le Comité,

De veiller, en un mot, à tous les intérêts soréziens, pour le mieux de ces intérêts, et avec les pouvoirs les plus étendus.

La politique est et restera étrangère à ce Comité et à l'association.

Le Comité se réunira une fois par mois.

Il rendra son compte annuel, en assemblée générale des Soréziens présens à Paris, dans la soirée du lundi qui suivra le banquet de chaque année, fixé au premier jeudi après le 1^{er} mai. Le Comité s'occupera de l'organisation de ce banquet.

Il est renouvelé tous les ans lors de l'assemblée générale. Les membres sortans peuvent être réélus.

Il est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs de ses membrés, à se compléter, s'il le juge convenable, par un nombre égal d'adjonctions.

Réglement du banquet sorézien.

Aucun toast ne sera porté sans avoir été communiqué, avant le dîner, par écrit et avec ses développemens, au président du banquet.

Il en sera de même pour la lecture de toutes pièces de vers ou chansons.

Les discours écrits sont prohibés.

Le compte rendu sommaire des opérations du Comité sera lu entre le premier et le second service.

Chacun, en arrivant, devra se présenter aux secrétaires pour leur donner ses nom, prénom habituel, lieu d'origine, dates d'entrée à Sorèze et de sortie, profession et demeure, — si l'on a été plusieurs du même nom et à la même époque à Sorèze, on indiquera son numéro.

Ceux pour lesquels cette formalité aura déjà été remplie, devront en vérifier l'exactitude et rectifier ce qui serait susceptible de rectification.

On se placera à table à peu près par rang d'ancienneté, les anciens partant de la gauche du président.

Le président sera placé au milieu de la table, et le vice président en face.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL SORÉZIEN.⁽¹⁾

Président.

DUCOS, député.

Vices-présidens.

PAGÈS ainé, maître des requêtes au Conseil d'état.
DUPRAT, chef du bureau des passeports à la Préfecture de police.

Membres.

ALBY (Ernest), homme de lettres.
 ARAGO (Etienne), homme de lettres.
 ARAGON (d') (Charles), député.
 ARNOUX, homme de lettres.
 CASSANAC (Eugène), professeur de mathématiques.
 CHANET, médecin.
 COOMEAU (de), médecin.
 DERAMONT, médecin.
 DESMAREST, avoué à la Cour royale.
 DEVAUX (baron), homme de lettres.
 FABREGÉ (Louïs), entrepreneur de l'arroisement de Paris.
 GUIBAL (Louis), manufacturier.
 GUIBERT, professeur au collège Louis-le-Grand.
 JAURES GOT, négociant.
 JAUZION, ingénieur civil.
 LACOMBE, député.
 LACROIX (Frédéric), homme de lettres.
 LAURENS (Emile), avoué.
 MARBOT (général comte), pair de France.
 NOUGUIER père, avocat.
 NOUGUIER (Henri), avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation.
 NOUGUIER (Charles), avocat-général.
 PAGÈS jeune, ancien préfet.
 PASTURIN (Elie), maire d'Ivry.
 PAULINIER, propriétaire.
 PELLIER, propriétaire.
 REIG, négociant.
 RICHÉMONT (de), député.
 ROMÉY (Charles), homme de lettres.
 ROY (Louis), négociant.

Membres du Bureau.

DUCOS, président.
PAGÈS ainé et DUPRAT, vices-présidens.
NOUGUIER (Henri), LACROIX (Frédéric) et DOMENGET, secrétaires.
PAULINIER, trésorier.

(1) Après le 15 octobre prochain, le siège du Comité central sorézien sera transféré rue Monthabor, n° 6.



AVIS ESSENTIEL.

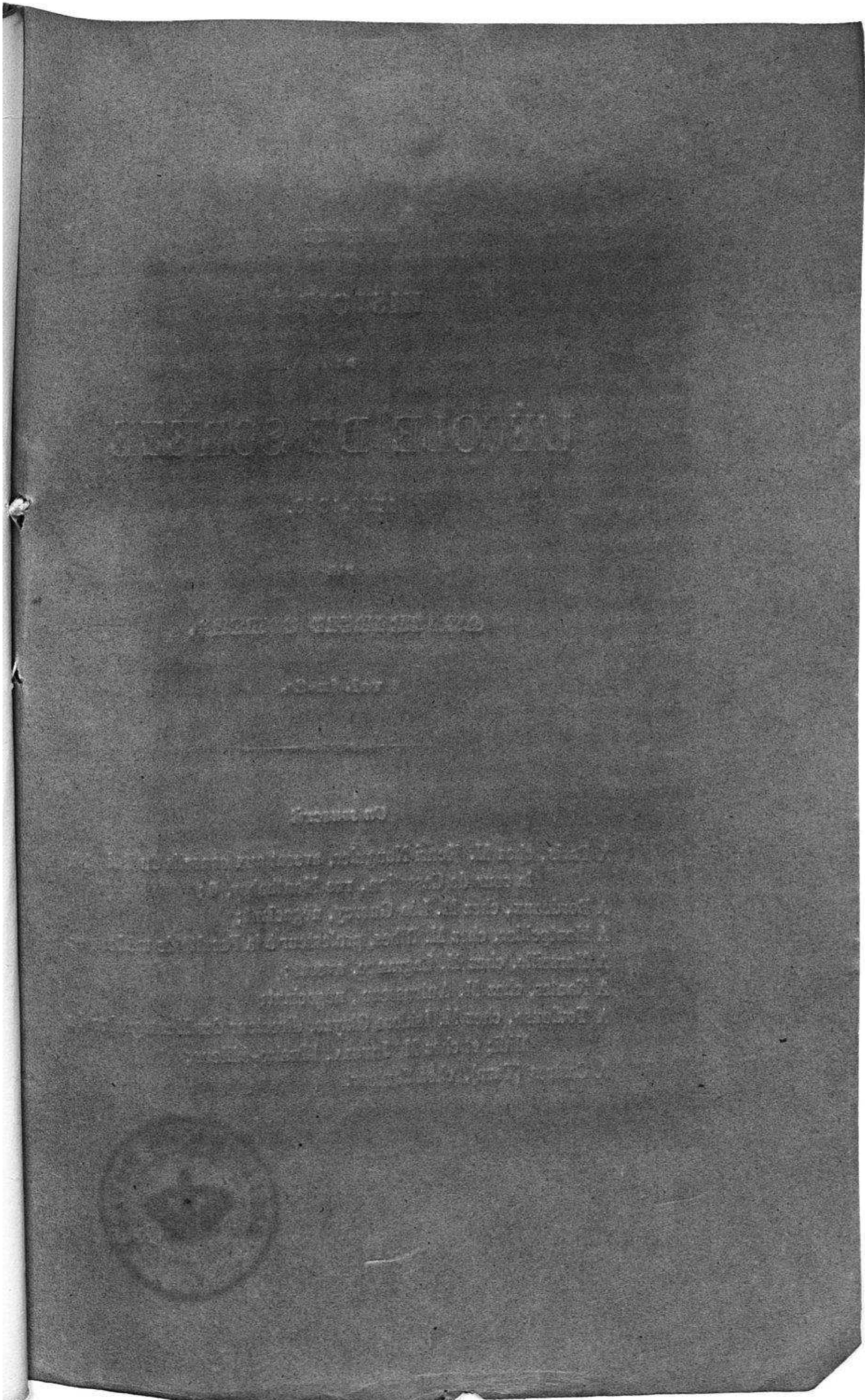
Nous faisons appel à tous nos camarades pour un double tribut à fournir à notre association amicale.

Le premier consiste dans des renseignemens à nous envoyer, par la poste, sur nos anciens condisciples à eux connus, et indiquant leurs nom, prénoms, numéro à Sorèze (s'il y avait, à la même époque, plusieurs élèves de même nom), lieu d'origine, profession et demeure. Nous les renvoyons, pour modèle, au tableau que nous donnons plus haut, des Soréziens qui ont siégé au banquet de Paris. Il est nécessaire que ces renseignemens nous parviennent au plus tôt, pour que la statistique générale, que nous nous occupons de dresser, soit imprimée et distribuée à chacun avant la fin de cette année.

Le second objet, que nous signalons à leur sollicitude, c'est le recouvrement et l'envoi de la cotisation de 1847. Cette cotisation a été à peu près uniformément de 10 fr., comme on a pu le voir au banquet de Paris ; le minimum est de 5 fr. Il faut le reconnaître, par les chiffres que nos comptes rendus présentent, Paris est entré pour plus d'un tiers dans les versemens faits dans l'année qui vient de s'écouler. Il faut que la province nous seconde, sous peine de ne point satisfaire aux quelques misères soréziennes, qui, comme toutes les autres, ont été grandes cette année. Il faut que des comités locaux s'organisent pour opérer le recouvrement des cotisations individuelles, et en adresser le montant au Comité central à Paris, ou que chacun nous en fasse directement l'envoi. Un bon sur la poste est le mode le plus simple.

Comme dernier avis à nos camarades, nous leur indiquerons l'*Histoire de Sorèze*, par notre ami ANACHARSIS COMBES', de Castres, et nous les engageons tous à y souscrire. Ils n'ont pour cela qu'à écrire au Comité central à Paris, ou à M. Jouglal, libraire, à Toulouse, qui leur expédiera l'ouvrage *franco* à domicile. (Voir, sur la couverture du présent compte rendu, l'annonce de cet ouvrage).





EN VENTE

HISTOIRE
DE
L'ÉCOLE DE SORÈZE

1750-1840.

PAR

ANAGHARSIS COMBES.

1 vol. in-8°.

On souscrit

- A Paris, chez M. Henri Nouguier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de Cassation, rue Monthabor, 6 ;
- A Bordeaux, chez M. Léo Guercy, négociant ;
- A Montpellier, chez M. Ribes, professeur à la Faculté de médecine ;
- A Marseille, chez M. Lagrange, avocat ;
- A Nantes, chez M. Autrusseau, négociant ;
- A Toulouse, chez M. Isidore Glayze, directeur des Messageries du Midi ; et chez M. JOUGLA, libraire-éditeur ;
- A Castres (Tarn), chez l'auteur.